

Modalités d'accès aux Championnats Régionaux 2026-2027

Règles retenues

1. Organisation locale :

Chaque département doit organiser son championnat départemental. En cas de non-organisation, le CT désignera ses compétiteurs dans la limite d'un quota divisé par deux.

2. Calendrier :

Il est fortement recommandé d'organiser votre championnat départemental au moins 15 jours avant le championnat régional.

3. Participation :

La participation au championnat départemental de la discipline est obligatoire pour accéder au championnat régional.

Précision pour les officiels : Les ouvreurs et président-es du jury (PDJ) des championnats départementaux de la saison auront accès au championnat régional de la discipline, à condition d'être explicitement déclarés sur la fiche compétition.

4. Égalités :

En cas d'égalité pour la dernière place du quota, tous les compétiteurs ex æquo seront qualifiés.

5. Événements concomitants :

Si un compétiteur participe à une Coupe de France ou à un événement FFME le même week-end. Il devra formuler une demande de dérogation avant le championnat départemental, la ligue analysera son dossier.

6. Blessure le jour J :

En cas de blessure le jour de la compétition, une demande de dérogation (avec certificat médical) sera étudiée au cas par cas, au regard des classements des années précédentes et d'éventuelles situations récurrentes.

7. Surclassés :

Ils sont acceptés s'ils ont participé au championnat départemental dans leur catégorie ou en sénior.

La Commission Compétition
Ligue Hauts-de-France FFME

367 rue Jules Guesde - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

hdf.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'ITFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z

Quotas retenus

Quotas pour le championnat regional de bloc 2026-2027									
	U15F	U15H	U17F	U17H	U19F	U19H	SF	SH	Total
Aisne	2	2	2	2	2	2	3	2	17
Nord	13	14	10	13	10	11	18	25	114
Oise	5	3	8	7	9	7	6	8	53
Pas de calais	12	13	15	10	15	9	8	23	105
Somme	7	7	5	4	6	6	5	8	48
Cumul	39	39	40	36	42	35	40	66	337
Quotas pour le championnat régional de diff 2026-2027									
	U15F	U15H	U17F	U17H	U19F	U19H	SF	SH	Total
Aisne	2	2	2	2	2	2	3	3	18
Nord	10	13	10	11	8	10	17	29	108
Oise	6	6	5	7	7	6	6	10	53
Pas de calais	13	10	15	11	11	9	5	14	88
Somme	5	5	4	3	5	4	4	6	36
Cumul	36	36	36	34	33	31	35	62	303

Afin de garantir le bon déroulement des championnats régionaux et de maintenir une organisation fluide pour les clubs d'accueil, tout en assurant une équité entre nos territoires, la Ligue a formalisé les quotas pour cette saison 2026-2027.

Ces quotas ont été établis selon trois principes :

1. **Un socle minimal** garanti par département et par catégorie.
2. **Une répartition proportionnelle** au prorata du nombre de licenciés par catégorie dans chaque département.
3. **Un plafond de régulation** fixant une limite maximale globale par catégorie afin d'assurer des vagues fluides.

Qualification directe aux Championnats Régionaux de Bloc et de Difficulté

Conformément aux règles décrites dans le document « [Règles de participation – saison sportive 2026/2027](#) » publié sur le site de la FFME aux paragraphes 1.2.1.2 et 1.3.1.2, les compétiteurs licenciés dans les Hauts-de-France pour la saison 2026-2027 et répondant aux critères suivants bénéficient d'une qualification directe aux championnats régionaux Haut-de-France de bloc et de difficulté, à savoir :

1. Compétiteurs et compétitrices qualifiés directement à un championnat de France dans une discipline

- Liste publiée sur le site FFME : Escalade / Compétition / Textes et Règlements / Sélections et quotas
- Un compétiteur qualifié directement à un Championnat de France (bloc ou difficulté) sera qualifié directement aux 2 Championnats Régionaux de bloc et de difficulté (à l'exception des compétiteurs qualifiés via le classement coupe de France qui ne seront qualifiés que dans la discipline considérée)

1'. Compétiteurs et compétitrices qualifiés directement à la ½ Finale Nord des Championnats de France

1. Compétiteurs et compétitrices sélectionnés en équipe de France la saison précédente ou en cours (jeunes ou séniors, sans condition de résultat particulier)

- Liste publiée sur le site FFME : Escalade / Compétition / Textes et Règlements / Sélections et quotas
- Avec changement de catégorie (y compris passage à Sénior)
- Un compétiteur sélectionné dans une équipe de France (Bloc, Difficulté ou Vitesse) sera qualifié directement aux 2 Championnats Régionaux de bloc et de difficulté.
- Pour les jeunes surclassés, la sélection en équipe de France jeune ne permet pas la qualification directe dans la catégorie Sénior.

1. En séniors, les 6 premiers du classement national 2026 de la discipline, non présents dans les critères ci-dessus. Pour les catégories U15, U17 et U19, les 4 premiers du classement national 2026 de la discipline, non présents dans les critères ci-dessus.

- Juges ou ouvriers ayant officié sur les championnats départementaux et classés dans les 40 premiers compétiteurs de la Région du classement national 2026 de la discipline considérée.
- Pour bénéficier de cette mesure, la demande doit être envoyée à la Commission compétition de la Ligue HDF-FFME avant le début du Championnat départemental de la discipline.

La Commission Compétition
Ligue Hauts-de-France FFME

367 rue Jules Guesde - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

hdf.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z